

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise**1.1. Identificateur du produit**

Nom de la substance	DMSO
Numéro d'identification	67-68-5 (n° de CAS)
Numéro d'enregistrement	-
Synonymes	Aucun.
Code de produit	812 et 812RUO, activité ADAMTS13 ACTIFLUOR ^{MC}
Date de publication	05-Novembre-2018
Numéro de version	02
Date de révision	14-Juillet-2017
Remplace la version de datée	21-Juillet-2015

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Diverses.
Utilisations déconseillées	Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège social de la société	BioMedica Diagnostics Inc. 94 Wentworth Road, PO Box 1030 Windsor, Nova Scotia CANADA B0N 2T0
----------------------------	---

Personne à contacter	Téléphone de l'entreprise : 1-902-798-5105 Télécopieur de l'entreprise : 1-902-798-1025 Courriel : info@biomedicadiagnostics.com Site Web : www.biomedicadiagnostics.com
----------------------	---

1.4. Numéro de téléphone d'urgence	États-Unis, Canada, Porto Rico et Îles Vierges : 1-800-255-3924 International : +1 813-248-0585 Australie : 1-300-954-583 Brésil : 0-800-591-6042 Chine : 400-120-0751 Inde : 000-800-100-4086 Mexique : 01-800-099-0731
------------------------------------	--

Numéro de contrat	MIS9591327
-------------------	------------

SECTION 2 : Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

La substance a été évaluée et/ou testée pour les dangers physiques, les dangers pour la santé et les dangers vis-à-vis de l'environnement potentiels qu'elle peut présenter ; les classifications suivantes s'ensuivent.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008, tel que modifié

Cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008, tel que modifié.

Résumé des dangers	Non classée pour des dangers pour la santé. Cependant, une exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets nocifs.
--------------------	--

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008, tel que modifié**

Pictogrammes de danger	Aucun.
Mot-indicateur	Aucun.
Mentions de danger	La substance ne répond pas aux critères de classification.
Conseils de prudence	
Prévention	Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Réponse	Bien se laver les mains après toute manipulation.
Stockage	Entreposer loin des matériaux incompatibles.
Élimination	Éliminer les déchets et résidus conformément aux exigences des réglementations locales.

Informations supplémentaires sur l'étiquette	Aucun.
--	--------

2.3. Autres dangers	N'est pas une substance ou un mélange PBT/vPvB.
---------------------	---

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Informations générales

Dénomination chimique	% en poids	N° de CAS / n° CE	N° d'enregistrement REACH	N° d'INDEX	Notes
Diméthylsulfoxyde	100	67-68-5 200-664-3	-	-	
Classification :	-				

Remarques concernant la composition Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique, sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

SECTION 4 : Premiers soins

Renseignements généraux S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions nécessaires pour se protéger.

4.1. Description des premiers soins

Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin si des symptômes se développent ou persistent.
Contact avec la peau	Laver avec de l'eau savonneuse. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés L'exposition peut causer une irritation, une rougeur ou un certain inconfort des yeux.

4.3. Indication de consultation médicale immédiate et de traitement spécial requis si nécessaire Traiter les symptômes.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre les incendies

Risques généraux d'incendie Pas de risques d'incendie ou d'explosion particuliers signalés.

5.1. Moyen d'extinction

Agents extincteurs appropriés	Poudre. Mousse carbonique. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Agents extincteurs non appropriés	Ne pas pulvériser d'eau, car cela propagerait le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Lors d'un incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome et une tenue de protection complète.
Techniques spéciales de lutte contre l'incendie	Déplacer les contenants de la zone de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes spécifiques Utiliser des procédures de lutte contre les incendies standards en prenant en compte les risques présentés pour les autres matériaux.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Pour les non-membres du personnel d'urgence	Tenir éloigné le personnel qui n'est pas indispensable.
Pour les membres du personnel d'urgence	Tenir éloigné le personnel qui n'est pas indispensable. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout, les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Déversements importants : Stopper la source du déversement de produit, si cela peut se faire sans risque. Pulvériser de l'eau pour réduire les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur. Endiguer le produit renversé si cela est possible. Couvrir d'une bâche en plastique pour éviter la propagation. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre sèche, puis placer dans des récipients. Une fois le produit récupéré, rincer la zone avec de l'eau.
Petits déversements : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

6.4. Référence à d'autres sections

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Pour la protection individuelle, se reporter à la section 8 de la FDS. Pour l'élimination des déchets, se reporter à la section 13 de la FDS.

SECTION 7 : Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire Éviter toute exposition prolongée. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Conserver à une température entre 2 et 8 °C. Conserver dans le contenant original fermé hermétiquement. Entreposer loin des matériaux incompatibles. (voir section 10 de la FDS).

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) Diverses.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition en milieu de travail Pas de limite d'exposition pour ce(s) composant(s).

Valeurs limites biologiques Pas de limite d'exposition biologique pour ce(s) composant(s).

Procédures de surveillance recommandées Suivre les procédures de surveillance standards.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Renseignement non disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Renseignement non disponible.

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Une bonne ventilation générale (généralement 10 changements d'air par heure) est suffisante. Les taux de ventilation doivent être adaptés en fonction des conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes de traitement fermées, une ventilation par aspiration à la source ou d'autres moyens de contrôle pour maintenir les niveaux de concentration atmosphérique en dessous des limites recommandées. Si aucune valeur limite d'exposition n'a été établie, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau raisonnable.

Mesures de protection personnelle, telles que des équipements de protection individuelle

Informations générales Les équipements de protection individuelle doivent être choisis conformément aux normes du CEN et après discussion avec le fournisseur des équipements de protection individuelle.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de protection avec écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

- **Protection des mains** Porter des gants résistants aux produits chimiques appropriés.

- **Autres** Porter des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Dangers thermiques Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

Mesures d'hygiène Toujours adopter de bonnes mesures d'hygiène personnelle, telles que se laver les mains après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement les vêtements de travail et les équipements de protection pour éliminer les contaminants.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement Le responsable de l'environnement doit être informé de tout déversement important.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique Liquide.

Forme Liquide.

Couleur Incolore, limpide.

Odeur Légère.

Seuil d'odeur Renseignement non disponible.

pH Renseignement non disponible.

Point de fusion/point de congélation 18,45 °C (65,21 °F)

Point d'ébullition initial et plage d'ébullition 189 °C (372,2 °F)

Point d'éclair 95,0 °C (203,0 °F)

Taux d'évaporation Renseignement non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet.

Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité

Limite d'inflammabilité inférieure (%) Renseignement non disponible.

Limite d'inflammabilité supérieure (%) Renseignement non disponible.

Pression de vapeur	0,1 kPa à 20 °C
Tension de vapeur	Renseignement non disponible.
Densité relative	1,1 g/l
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Température d'auto-inflammation	215 °C (419 °F)
Température de décomposition	Renseignement non disponible.
Viscosité	1,1 cP à 27 °C
Propriétés explosives	Pas explosif.
Propriétés oxydantes	Non oxydant.
9.2. Autres informations	Aucunes informations pertinentes supplémentaires disponibles.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
10.2. Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.4. Conditions à éviter	Éviter des températures dépassant le point d'éclair. Éviter tout contact avec des matériaux incompatibles.
10.5. Substances incompatibles	Agents oxydants et réducteurs forts. Acides forts. Chlorures d'acides. Métaux alcalins. Isocyanates.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11 : Données toxicologiques

Informations générales Une exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets nocifs.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Une inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	Un contact avec la peau peut causer une irritation temporaire.
Contact avec les yeux	Un contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Ingestion	Peut provoquer un certain inconfort en cas d'ingestion. Toutefois, l'ingestion n'est pas susceptible d'être une voie principale d'exposition professionnelle.

Symptômes L'exposition peut causer une irritation, une rougeur ou un certain inconfort des yeux.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Peut provoquer un certain inconfort en cas d'ingestion.
Corrosion/irritation de la peau	Un contact avec la peau peut causer une irritation temporaire.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Un contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Sensibilisation des voies respiratoires	N'est pas un sensibilisant des voies respiratoires.
Sensibilisation de la peau	N'est pas un sensibilisant de la peau.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Risque d'aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Informations sur les mélanges par rapport aux substances	Renseignement non disponible.
Autres informations	Aucun autre effet aigu ou chronique spécifique sur la santé n'est noté.

SECTION 12 : Données écologiques

12.1. Toxicité	Pas de données d'écotoxicité notées pour le(s) composant(s).
12.2. Persistance et dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible en ce qui concerne la dégradabilité de ce produit.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	

Facteur de bioconcentration (FBC) Renseignement non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB N'est pas une substance ou un mélange PBT/vPvB.

12.6. Autres effets indésirables Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, cela n'exclut pas la possibilité que des rejets importants ou fréquents aient un effet nocif ou préjudiciable pour l'environnement.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels Éliminer conformément aux réglementations locales. Les contenants vides et les revêtements peuvent retenir des résidus de produit. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir : Méthodes d'élimination).

Emballages contaminés Les contenants vides pouvant retenir des résidus de produit, observer les avertissements de l'étiquette, même lorsque les contenants ont été vidés. Les contenants vides doivent être apportés à un site de traitement des déchets agréé pour y être recyclés ou éliminés.

Code de l'UE relatif aux déchets dangereux Le code de déchet doit être utilisé dans toutes les discussions entre l'utilisateur, le producteur et l'entreprise d'élimination des déchets.

Méthodes/informations sur l'élimination Recueillir et récupérer ou jeter dans des contenants scellés à un site d'élimination des déchets agréé.

Précautions spéciales Éliminer en se conformant à toutes les réglementations applicables.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

ADR

Pas réglementé comme une marchandise dangereuse.

RID

Pas réglementé comme une marchandise dangereuse.

ADN

Pas réglementé comme une marchandise dangereuse.

IATA

Pas réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Pas réglementé comme une marchandise dangereuse.

14.7. Transport en vrac S.O.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et

au recueil IBC

Code

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations relatives à la sécurité, à la santé et à l'environnement particulières à la substance ou au mélange

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, annexes I et II, telles que modifiées

Pas dans la liste.

Règlement (CE) n° 850/2004 relatif aux polluants organiques persistants, annexe I, telle que modifiée

Pas dans la liste.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, annexe I, 1^{re} partie, telle que modifiée

Pas dans la liste.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, annexe I, 2^{re} partie, telle que modifiée

Pas dans la liste.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, annexe I, 3^{re} partie, telle que modifiée

Pas dans la liste.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, annexe V, telle que modifiée

Pas dans la liste.

Règlement (CE) n° 166/2006 sur les registres des rejets et transferts de polluants, annexe II, telle que modifiée

Pas dans la liste.

Règlement (CE) n° 1907/2006, article 59(10) de REACH, liste des substances candidates publiée par l'ECHA

Pas dans la liste.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIV de REACH, substances soumises à autorisation

Pas dans la liste.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XVII de REACH, substances soumises à des restrictions de marketing et d'utilisation, telle que modifiée

Pas dans la liste.

La directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, telle que modifiée

Pas dans la liste.

La directive 92/85/CEE concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail, telle que modifiée

Pas dans la liste.

Autres règlements de l'UE

La directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Pas dans la liste.

La directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Pas dans la liste.

La directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

Pas dans la liste.

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté en conformité avec les directives de l'UE ou les lois nationales respectives. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié.

Réglementations nationales

Suivre les réglementations nationales concernant le travail avec des agents chimiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16 : Autres informations

Liste des abréviations

DNEL : niveau dérivé sans effet.
PNEC : concentration prévisible sans effet.

Références

Renseignement non disponible.

Information sur la méthode d'évaluation menant à la classification du mélange

La classification pour la santé et l'environnement est obtenue par une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, si disponibles. Sans objet.

Texte complet de toutes les mentions de danger non écrites dans leur intégralité dans les sections 2 à 15

Aucun.

Informations sur la formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Clause de non-responsabilité

Les informations susmentionnées sont fournies de bonne foi. Elles sont considérées comme exactes et représentent les meilleures informations dont nous disposons actuellement. CEPENDANT, NOUS NE DONNONS AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU DE TOUT AUTRE TYPE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EN CE QUI CONCERNE LES PRODUITS DÉCRITS OU LES DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS FOURNIS, ET NOUS N'ASSUMONS AUCUNE RESPONSABILITÉ RÉSULTANT DE L'UTILISATION DE CES PRODUITS, DONNÉES OU INFORMATIONS. Tout utilisateur doit effectuer ses propres recherches pour déterminer la pertinence de l'information pour ses besoins particuliers, et l'utilisateur assume tous les risques découlant de l'utilisation de ce produit. L'utilisateur est tenu de se conformer à toutes les lois et règlements relatifs à l'achat, l'utilisation, l'entreposage et l'élimination de ce produit, et il doit prendre connaissance et respecter les procédures de manutention sécuritaire. En aucun cas, BioMedica Diagnostics ne peut être tenue pour responsable de toute réclamation, perte ou dommage de toute personne ou du manque à gagner, ou de tout dommage spécial, indirect, accidentel, immatériel ou exemplaire, quelle que soit sa cause, même si BioMedica Diagnostics a été informée de la possibilité de tels dommages. BioMedica Diagnostics ne peut pas anticiper toutes les conditions dans lesquelles les présentes informations et ce produit, ou les produits d'autres fabricants en combinaison avec ce produit, seront utilisés. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de créer des conditions sécuritaires pour la manutention, l'entreposage et l'élimination du produit, ainsi que s'assumer la responsabilité pour les pertes, blessures, dommages ou frais, causés par une mauvaise utilisation. Les informations contenues dans la fiche ont été rédigées sur la base des meilleures connaissances et expériences actuellement disponibles.